

nels et à ceux de chacun d'entre nous, peuvent subvenir à leurs vieux jours. L'institution de ce régime de pensions signifie que les bienfaits de l'automatisation n'exigeront pas un prix trop élevé de la part des travailleurs âgés. Nous ne sommes pas encore vraiment aux prises avec le vieillissement des spécialités de nos travailleurs. Chaque jour, des milliers de travailleurs voient leur moyen de subsistance détruit, parce que les spécialités qui leur ont été d'un grand secours pendant la plus grande partie de leur vie d'adulte, deviennent désuètes. On peut partiellement remédier à cette situation grâce à une nouvelle formation, mais pour un grand nombre de travailleurs âgés, il sera nécessaire de les retirer du marché du travail, tout en leur assurant dignité et sécurité.

C'est l'aspect le plus merveilleux du régime de pensions du Canada, car il nous permet de protéger la dignité et le respect de soi-même de nos travailleurs. Non seulement nous leur accordons une plus grande mobilité, en assurant la transférabilité des pensions, mais nous disons d'autre part: «Sur le déclin de votre existence, ce n'est pas vers l'État que vous vous tournez, mais vers les dispositions que, par l'intermédiaire de l'État, vous avez pu prendre pour vous-mêmes, en même temps que vers la contribution de votre employeur, vers la sécurité et le bien-être.»

Si nous avons passé de la société patriarcale à une collectivité hautement individualisée, le travailleur âgé a droit à toute la dignité dont son fils—avec sa compétence et ses deux bras est en mesure de faire vivre sa femme et ses enfants, ainsi que de se suffire à lui-même—jouit au sommet de sa carrière. Ce n'est pas par la tolérance de ses enfants, mais grâce à sa propre prévoyance, que le travailleur âgé peut se tenir la tête haute et envisager ses dernières années avec un sentiment de dignité et de bien-être.

Nos problèmes ne s'achèvent pas là. Nous devons songer à organiser les loisirs qu'une société d'automatisation nous offrira. Nous devons les rendre créateurs et satisfaisants. Le Canada reçoit le défi du présent et il est promis à un grand avenir, et le régime de pensions du Canada est un pas vers cette réalisation.

**M. Winkler:** Monsieur l'Orateur, pourrais-je poser une question au ministre avant que nous passions à autre chose? L'honorable représentante pourra en traiter lorsqu'elle répondra. L'honorable représentante voudrait-elle nous dire qu'elle a, à l'étape actuelle, l'assurance des neuf provinces qu'elles participeront à ce régime?

**M. l'Orateur suppléant:** Si l'honorable représentante parle maintenant, elle terminera le débat.

[M. Gelber.]

**M. Barnett:** Monsieur l'Orateur, je cherchais à demander à l'honorable député qui vient de terminer son discours s'il permettrait qu'on lui pose une question avant qu'il reprenne son siège.

**M. Gelber:** Certainement.

**M. Barnett:** J'ai écouté avec intérêt son discours et j'ai remarqué qu'au cours de ses remarques il a fait allusion à la génération des Canadiens qui étaient en pleine force lorsqu'ils ont été victimes de l'holocauste de la grande crise. Je voudrais demander à l'honorable représentant s'il ne devrait pas admettre que c'est précisément pour les Canadiens de cette génération que nous n'établisons aucune disposition dans le présent bill, à cause de l'âge qu'ils ont maintenant atteint?

**M. Gelber:** Je dirais que tout dépend de l'âge qu'ils avaient alors.

**M. l'Orateur suppléant:** La Chambre est-elle prête à se prononcer?

**Des voix:** Le vote!

**M. l'Orateur suppléant:** Que ceux qui sont en faveur de ladite motion veuillent bien dire «oui».

**Des voix:** Oui.

**M. l'Orateur suppléant:** Que ceux qui sont contre veuillent bien dire «non».

**Des voix:** Non.

**M. l'Orateur suppléant:** A mon avis, les «oui» l'emportent.

*Et plus de cinq députés s'étant levés:*

**M. l'Orateur suppléant:** Qu'on fasse l'appel nominal.

**L'hon. M. Churchill:** Il est trop tard.

**M. l'Orateur suppléant:** Non. La présidence n'a pas déclaré la motion adoptée. J'ai demandé qu'on se prononce par un oui ou par un non. Cinq députés s'étant levés, la présidence doit faire l'appel nominal.

(La motion de M<sup>lle</sup> LaMarsh, mise aux voix, est adoptée.)

#### ONT VOTÉ POUR:

MM.	MM.
Aiken	Berger
Armstrong	Blouin
Asselin (Notre-Dame-de Grâce)	Boulangier
Badanai	Brewin
Baldwin	Brown
Barnett	Byrne
Basford	Cadiieux
Batten	Cameron (High-Park)
Beer	Cameron (Nanaïmo-Cowichan-Les Îles)
Bell	Cantelon
Benidickson	Cantin
Benson	Cardiff